

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 21 (1974)
Heft: 6

Rubrik: Nouvelles des villes et cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les tâches dévolues à la protection civile en cas de radioactivité

Ces dernières semaines ont été marquées, en Suisse romande, par plusieurs manifestations tendant à exposer les dangers de la radioactivité, à indiquer les moyens de se protéger contre de tels dangers de la radioactivité, à indiquer temps de paix et enfin à montrer quelle devait être la tâche de la protection civile en de telles circonstances.

Ceci étant, et sans vouloir créer une sorte de panique, mais simplement à titre d'information, nous consacrerons la totalité de notre chronique de ce mois aux manifestations et aux écrits qui ont mis en évidence les divers aspects de ce problème vital, et auquel tous les responsables de la protection civile doivent attacher l'importance voulue.

Et, pour introduire le sujet, nous avons demandé à M. G. Bise, attaché à la direction de l'OFPC, de pouvoir reproduire l'exposé qu'il a présenté lors de la Journée d'information placée sous le signe «Agriculture et protection civile» qui s'est déroulée le 8 mai à Marly. Voici donc ce texte.

Protection civile et radioactivité

Dans son Rapport de juin dernier à l'Assemblée fédérale sur la politique de sécurité de la Suisse, le Conseil fédéral, tout en évoquant l'importance des mesures de défense prises par notre armée et la mission humanitaire de la protection civile, insiste aux articles 715 et 716 sur le devoir impérieux que nous avons d'offrir des chances de survie à tout le monde, à tout notre patrimoine national citadin et rural face aux conséquences de toute guerre et de toute catastrophe. «Une protection aussi efficace que possible sera créée contre les moyens de destruction massive», leurs effets proches et plus lointains.

Il précise, en outre, que cette protection est liée au génie du lieu où l'être humain a vécu, a aimé, a souffert, où il possède ses vraies valeurs puisque «la population vraie victime de telles attaques ne doit pas chercher son salut dans la fuite ou dans l'exode car, pour les fugitifs, les chances de salut sont minimes».

Nous voyons ici combien le Conseil fédéral rejoint les enseignements de la Conception 71: injonction, face à toute catastrophe, de gagner cet îlot de survie qu'est devenu l'abri le plus proche de ce chez soi où l'on a vécu et qu'on espère retrouver le plus tôt possible, une fois l'orage passé.

En effet, l'énorme arsenal d'engins nucléaires, par sa seule présence autour de notre pays ou sur nos têtes représente une menace permanente de radiations mortelles pour tout humain surpris à découvert par les retombées radioactives.

Dès 1950 déjà, les Autorités fédérales se sont préoccupées de préparer une

réponse à ce nouveau visage de la menace et, en 1956, le Conseil fédéral créait la Commission fédérale de la radioactivité, disposant de 5 postes de préalerte à proximité de nos frontières. Grâce à ses études, grâce aux renseignements fournis par son réseau de stations de mesures, cette Commission communique chaque année un rapport qui permet de constater, hélas, une contamination radioactive lentement croissante de notre biosphère, un rapport qui se veut être un avertissement pour tous ceux qui se préoccupent du milieu ambiant confronté aux nécessités de la santé publique.

Mais il y a plus et le 9 septembre 1966, le Conseil fédéral institue sur ordonnance le Comité d'alarme, nommé par le Département de l'intérieur comme organe directeur de l'organisation d'alarme. En coordination avec le service AC de l'armée et de l'Office fédéral de la protection civile, sa mission est de créer les bases nécessaires pour toutes les mesures qu'il y aurait à prendre pour assurer la protection de la population, tant citadine que campagnarde lors d'un accroissement subit de la radioactivité décelé par ses 111 postes d'alerte atomique répartis dans tout le pays.

La riche documentation préparée pour vous par les organisateurs de cette journée d'information:

- La protection contre les retombées radioactives dans l'agriculture;
- Les dangers de la radioactivité et les mesures de protection possibles lors d'une catastrophe nucléaire survenue en temps de paix.

Le film réalisé en collaboration avec l'USPC et la Commission romande d'information, la visite de la ferme modèle protégée de M. Torche, les démonstrations qui vont suivre vont vous rendre familiers aujourd'hui les méthodes et les moyens de protection, simples, efficaces prévus pour résister, pour survivre à ce nouveau fléau qui pourrait s'attaquer un jour non seulement à l'intégrité corporelle des humains mais aussi à ce sol de chez nous si riche de vie, à cette terre nourricière qui pourrait devenir, à ce moment là, si riche de mort.

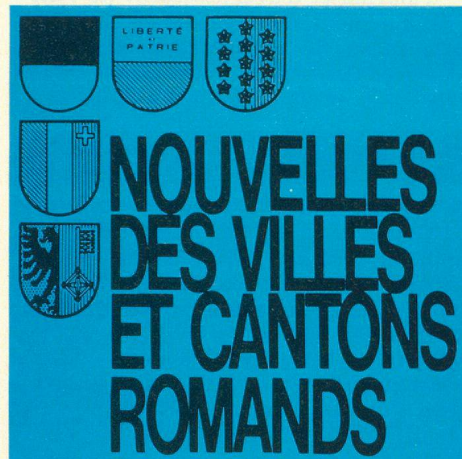
Et pourquoi?

1. D'abord la radioactivité est pernicieuse. Une explosion, chacun sait ce que c'est! Mais la radioactivité, elle, s'étend sur le pays sans bruit comme la nuit; elle échappe au contrôle de nos sens puisqu'elle n'agit pas sur nos organes et comme un cancer, elle attaque sournoisement les cellules vivantes de notre organisme, de ceux des animaux, de ceux des végétaux, les ronge, les détruit. Elle n'a pas d'odeur, elle se fait sans bruit; elle est impalpable et si nos yeux peuvent découvrir quelque poussière, quelque fin gravillon tombés du ciel, ils ne sauraient guère s'inquiéter d'un phénomène qui n'est pas sans rappeler les pluies rouges, grises, les retombées de suie, et j'en passe. Et c'est pourtant de cette poussière, de ces fins gravillons que partent

ces particules radioactives si nocives à notre organisme.

2. La radioactivité peut agir sur de grandes surfaces du pays indépendamment de toute condition topographique et nos montagnes, si hautes soient-elles, ne sont plus des gages de sécurité pour les vallées et les populations qui s'y blottissent.

3. L'action de la radioactivité peut être de longue durée et seuls les organes officiels de contrôle pourront déterminer le moment où sa nocivité ne



pourra plus être considérée que comme un mauvais souvenir.

Deux sortes de dangers pour les hommes et les animaux sont possibles dans une région contaminée par la radioactivité:

1. Les dangers dus à l'irradiation externe

Les rayons pénètrent dans l'organisme en venant de l'extérieur. La source du rayonnement se trouve donc à l'extérieur du corps. Ce rayonnement ambiant peut être mortel pendant les premiers jours après l'événement qui a provoqué le sinistre. C'est précisément pendant cette période critique et décisive que la ferme peut être isolée et en conséquence réduite à vivre de ses propres ressources. La nature des préparatifs de protection réalisés et les mesures entreprises ou omises peuvent décider de la vie ou de la mort des hommes et des animaux.

2. Les dangers dus à l'irradiation interne

Des particules radioactives pénètrent dans le corps par les poumons, par le tube digestif (eau, nourriture) ou par des plaies ouvertes. Les sources du rayonnement se trouvent donc à l'intérieur de l'organisme. Tous les produits de fission qui pénètrent dans l'organisme de l'homme et des animaux lui causent des lésions par irradiation interne. En outre, quelques produits de fission sont retenus dans l'organisme et déposés dans certains organes, par exemple, dans les os ou dans la glande thyroïde. Il peuvent séjourner très longtemps dans le corps et provoquer des maladies extrêmement graves par l'irradiation permanente. Les plantes peuvent également absorber des produits de fission radioactifs pro-

venant du sol et constituant des dangers pour l'homme et les animaux. Et maintenant que la menace est connue, comment se préparer à y répondre?

D'abord par des mesures à long terme que tout agriculteur spécialement peut prendre

A. En temps de paix déjà

- Le choix d'un abri, généralement la bonne cave de campagne qu'il faut aménager après en avoir renforcé les murs. Sans doute, l'obligation de construire des abris s'étendant à tout le pays dans la révision de la loi fédérale permettra-t-elle une heureuse solution à ce problème (loi!).
- L'analyse de l'exploitation agricole dans son ensemble, déterminer dans quelles mesure l'architecture de la maison d'habitation et du rural, sa ventilation sont de nature à garantir une protection suffisante à la famille et au bétail puisque l'atténuation du rayonnement nucléaire dépend de l'épaisseur, de la densité des matériaux de construction et du système d'arrivée d'air.
- La constitution de réserves alimentaires et de fourrages (congélateurs!).

B. En période de tension accrue:

mise au point d'un plan d'activité fixant à chacun son rôle dans les mesures à prendre à l'intérieur et à l'extérieur de la ferme. (48 p. de la brochure) + consultation des feuillets de renseignements fin du LDC

Je conclus:

Nous savons que l'homme a occupé — occupe encore hélas! — une bonne partie de son histoire à se détruire lui-même et à imaginer, en vue de cette autodestruction des moyens toujours plus perfectionnés. Mais il n'est jamais encore parvenu à une réussite aussi parfaite dans l'art d'anéantir; et le Dr Oppenheimer lui-même, le créateur de la bombe atomique, a dû le reconnaître «On peut détruire tant d'hommes et de telle façon qu'il faudrait être vraiment optimiste pour considérer les survivants comme appartenant encore à l'espèce humaine.»

En réponse à cet art de détruire, offrons l'art de vivre des gens avertis qui ont compris tout le sérieux des mesures appelées à assurer la survie de tout ce qui respire chez nous, mesures souvent très simples, directes, empreintes de cet idéal de solidarité humaine du «gardè mò» d'autrefois ce mouvement d'entraide qui réunissait les forces vives du village lorsque la malheur s'abattait sur la communauté.

G. Bise

Tous les milieux agricoles officiels et privés réunis à Marly

Afin d'enchaîner avec l'exposé de M. G. Bise, précisons que la Journée d'information «Protection civile et agriculture», mise sur pied à Marly, conjointement par l'OFPC, l'USPC, la CRI — qui avait établi la liste des organismes à inviter — l'Association fri-

bourgeoise PC et plusieurs autres institutions touchant les milieux agricoles, se déroula de la façon suivante:

Dès 9 h 30, tous les participants se réunirent à la salle de conférences de la maison Ciba-Geigy, où ils eurent l'occasion de voir le film «Radiations!» (dont nous parlons plus loin) et la série de diapositives consacrées à la «Conception 1971». M. C. Reichler, président de l'AFPC, ayant remarquablement salué chacun, alors que M. Bise parlait au nom de l'OFPC et que le président de la CRI mettait un point final à cette première partie de la Journée. Un repas en commun suivit au cours duquel M. Herbert Alboth, chef de l'information de l'USPC, remit aux participants un dossier comprenant les deux brochures consacrées à la radioactivité, une remarquable étude de M. Rudolf Harder de l'OFPC et un intéressant document intitulé «10 ans de protection civile à Fribourg», rédigé par l'Office cantonal fribourgeois PC. MM. Paul Riesen, conseiller National et conseiller d'Etat, et Hans Mumenthaler, nouveau directeur de l'OFPC, voulurent bien ensuite définir le rôle de la protection civile en des termes que nous aurions bien aimé reproduire ici.

Puis on se rendit à la ferme de M. Charles Torche, où grâce à un détachement mis à disposition par le Cdt rgt PA 14, toutes les mesures de sécurité contre la radioactivité avaient été mises en place. Les participants eurent ainsi l'occasion de voir ce qu'il convenait de faire en cas de retombées radioactives éventuelles. Des explications étant fournies sur le but de telle ou telle des mesures en question. De l'avis de chacun, cette Journée d'information venait à son heure, car elle a permis que de nombreuses questions soient évoquées, comme on le verra plus loin.

Mais d'abord reproduisons un article paru à ce sujet dans le «Journal de Genève», sous le titre:

Comment protéger l'agriculture des retombées radioactives?

«La loi fédérale sur la protection civile — dans sa teneur actuelle — prévoit que les communes de 1000 habitants et plus, formant une agglomération, sont seules tenues de mettre sur pied un organisme local de protection, avec tous les services voulus, y compris ceux chargés de détecter la radioactivité. Ce qui signifie que la presque totalité des régions agricoles de notre pays échappe à cette obligation qui constitue pourtant une précieuse assurance pour les gens et les biens. Il y a là un non-sens évident, puisque lesdites régions agricoles constituent le «grenier» de notre pays.

Un «grenier», et ce qu'il contient, qui ne doit en aucun cas être contaminé puisqu'il s'agit-là de la base de notre alimentation. Tout cela est d'ailleurs maintenant reconnu, puisque la «Conception 1971» prévoit que toutes les communes seront astreintes à la protection civile, ce qui exige une modification de la loi fédérale PC, les nouvelles modalités de cette loi fondamentale étant actuellement mises au point.

Oui, mais en attendant, la partie névralgique de notre pays, sur le plan de l'alimentation, n'est absolument pas protégée en cas de catastrophe nucléaire. Une catastrophe qui peut avoir lieu hors de nos frontières et qui — suivant la direction des vents — peut parfaitement concerner la Suisse, avec tout ce que cela comporterait comme retombées radioactives. C'est consciente de cela que l'Union suisse pour la protection des civils a décidé d'entreprendre une campagne d'information touchant un domaine qui est vital pour l'ensemble de la population.

C'est dans cette optique que ces jours, les représentants des milieux agricoles, officiels et privés ont été réunis à Marly, où ils ont eu l'occasion de connaître les divers aspects du problème. Tout d'abord en assistant à la protection du nouveau film «Radiations», et d'une série de diapositives mettant en évidence les dangers des retombées radioactives, et les mesures de protection à prendre. Puis, tous les participants, quelque quatre-vingt spécialistes, ce sont rendus sur le terrain, ou — plus exactement — dans une des plus grandes fermes de la région. Là, avec la collaboration de l'Office fédéral PC, et des hommes de la PA, tout fut mis en œuvre afin de limiter les dégâts possibles, dus à la contamination radioactive, et dont nous ne pouvons faire la liste ici. Le principal étant que, sans dramatiser la situation, on se préoccupe des mesures préventives à prendre en cas de nécessité. Tout ayant été précisé par MM. Riesen, conseiller national et conseiller d'Etat fribourgeois, Mumenthaler, nouveau directeur de l'OFPC, J. Chevalier, président de la Commission romande d'information PC, et G. Bise, de l'OFPC.»

Cr.

Des questions que l'on doit se poser...

Au lendemain de la «Journée de Marly», le Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce du canton de Vaud, adressait sous la signature du chef du service de l'agriculture — la lettre suivante à l'USPC, avec copie à l'OFPC. Une lettre que nous avons dit que cette chronique était une tribune libre où chacun devait pouvoir s'exprimer, et parce que des questions sont posées de façon claire et nette dans cette missive qui doivent attirer l'attention des responsables intéressés. Cela d'autant plus que ces questions sont constructives. Il nous plait donc que cette lettre ait été envoyée et nous nous réjouissons de l'intérêt porté à ces problèmes par les autorités vaudaises, et en particulier par un chef de service directement intéressé. Voici donc la teneur de la lettre en question:

Journée d'information «Agriculture et protection civile» à Marly près Fribourg, 8 mai 1974

Messieurs,

Après cette Journée d'information hier à Marly près de Fribourg, nous tenons à vous remercier vivement de votre invi-

tation à cette manifestation fort intéressante, très bien organisée et sympathique, à laquelle nous avons délégué notre collaborateur M. O. Dunant.

Nous pensons que cette Journée a atteint son but dans ce sens que non seulement elle a fait prendre conscience à beaucoup de gens de la nécessité et l'urgence d'une protection efficace, mais ce qui plus est, vos exemples pratiques ont permis de se rendre compte des points faibles de cette protection, et de ce fait, ont stimulé la discussion et les réflexions critiques. C'est le but de cette lettre. Les quelques observations qui suivent n'ont pour intention que de montrer l'intérêt que nous portons à ces questions et non de démolir systématiquement les efforts remarquables de réflexion sur ce sujet angoissant qui ont été fournis par les organes responsables de la protection civile suisse.

Le matin, nous avons assisté à la projection du film «Radiations» qui simulait un «accident nucléaire» dont les retombées pourraient atteindre notre pays portées par les vents. Ce cas d'accident n'est pas improbable, comme l'on a pu s'en rendre compte dans la presse à deux reprises depuis quelques années (Espagne et Islande). Ce film montre très bien les dispositifs d'alarme, de prévention et de protection déjà en place, du moins partiellement. Le tout est convaincant. Mais un facteur nous a semblé gravement sous-estimé: c'est celui de l'affolement de la population lors de l'annonce de l'alerte. Vu le nombre de véhicules privés dont celle-ci dispose, l'exode vers des régions non contaminées serait massif. L'égoïsme des gens atteint un degré tel qu'il n'y aurait que difficilement moyen d'endiguer ce flot. Les quelques paniques provoquées par des événements politiques récents ont montré à quel point les gens étaient prêts à n'importe quel gaspillage pourvu qu'ils soient servis les premiers en denrées alimentaires. Il en serait de même avec les voitures. Cette mesure de mise en abri anticipée demande une autodiscipline de la part de la population qu'elle est loin d'atteindre.

Nous ne nous étendrons pas sur les effets psychologiques d'un séjour obligatoire prolongé de la population dans les abris. Cela touche à des problèmes extrêmement complexes. Un point certain: les discriminations nationales ne tarderont pas à se dévoiler, sous forme de xénophobie épidermique.

Quant aux démonstrations pratiques de l'après-midi, qui illustraient de façon concrète divers points exposés dans la brochure «La protection contre les retombées radioactives dans l'agriculture», elles ont été très bien montées. Tellement bien que dans le fond elles montraient directement les points faibles de ce système:

1. Nous avons entendu dire sur place (à Marly) que la douzaine de soldats qui a construit les protections était sur place depuis vendredi dernier déjà.

Ces mesures étant censées être prises par l'agriculteur indépendant et isolé, on voit mal comment il pourra réaliser seul (ou avec l'aide de deux ou trois personnes au plus) ce que douze hommes, qui étaient là pour ça, ont

construit en trois jours de travail, alors que le film donne six heures de temps entre le moment de l'explosion fortuite d'une bombe et le moment où les premières retombées radioactives contamineront la Suisse. Le remplissage des sacs de sable à lui seul représente un immense travail.

2. Il a fallu, pour protéger une seule paroi de l'étable, 500 sacs de sable. Est-ce que la protection civile dispose d'un nombre suffisant de ces sacs, afin qu'ils soient fournis à chaque agriculteur? Et en temps voulu?

Le problème est encore plus grand lorsqu'il s'agit des briques qui constituaient l'autre partie de la protection. Quel agriculteur accepterait d'entreposer un pareil nombre de briques pour cas d'alerte, sans avoir la tentation de les utiliser à des constructions plus immédiatement utiles?

3. En voyant les quelque 20 jerrycans d'eau flambant neufs en réserve pour le

bétail, nous nous sommes posé la question du coût de cette protection proposée par l'USPC.

N'y aurait-il pas lieu, pour être concret, de réaliser un budget de protection civile par exploitation, avec des normes par tête de bétail, par exemple? (Il faut tant de sacs de sable par m² de paroi, X m² de plastique, etc., tant de litres d'eau et de fourrage par UGB, les récipiendaires recommandés coûtent tant par unité, etc.). Une fois le budget établi, puisque tous les responsables présents nous ont dit le coût énorme et le manque de crédits de la protection civile, il y aurait lieu d'étudier la possibilité de se procurer les montants nécessaires à la réalisation de la protection.

Nous vous réitérons une fois encore tout l'intérêt de cette Journée très instructive, et vous prions de croire, Messieurs, à l'expression de nos sentiments distingués.

Le chef de service de l'agriculture
M. Desgraz

La première du film «RADIATIONS!» en Suisse romande

En nous reportant quelques semaines en arrière, nous en sommes à la présentation du nouveau film «Radiations!», qui permettra de vulgariser dans la population tout ce qui se rapporte à la radioactivité. C'est le chef local de Martigny, M. Charly Délez qui a bien voulu dire comment les choses se sont passées lors de la «première» à Lausanne:

La présentation du film «Radiations» a eu lieu le mardi 23 avril à Lausanne. Les autorités politiques et militaires représentant tous les cantons romands, la presse ainsi que les responsables de la protection civile concernés par ces problèmes y avaient été conviés. Cela donna l'occasion à M. John Chevalier, président, d'adresser à chacun les souhaits de bienvenue au nom de la Commission romande d'information et de remercier les personnalités qui ont collaboré à la réalisation du film.

Celui-ci est destiné à donner une information réaliste et objective sans rien exagérer, ni embellir:

«On suppose qu'un accident dû à l'explosion d'une bombe atomique a lieu en dehors de notre pays. Si les effets de l'explosion ne nous touchent pas directement, de la poussière radioactive peut tout de même tomber chez nous; son rayonnement dangereux nous obligera alors d'interrompre notre activité quotidienne.

Les autorités fédérales, cantonales et communales sont tenues de par la loi de prendre toutes les mesures en vue de parer à un cas de ce genre. Par quelques exemples, le film montre comment les autorités et la population doivent se comporter.»

Un proverbe dit avec raison qu'un danger connu est à demi paré. Le film souligne que les autorités responsables

ont déjà procédé à des préparatifs et pris, dans le cadre de la protection civile de la population, un certain nombre de mesures. Il montre également qu'il reste encore beaucoup à faire afin d'éveiller la compréhension et de susciter la collaboration des autorités à tous les échelons et de chaque citoyen. Le film veut également montrer que nous ne sommes pas exposés sans protection aux rayonnements radioactifs, si les directives données par les autorités sont suivies à temps et avec discipline dans un esprit de compréhension mutuelle.

L'accent de la protection est mis sur les abris et ce n'est pas par hasard que la conception de la protection civile 1971 approuvée par les Chambres fédérales prévoit pour chaque habitant une place protégée. Ces abris, de même que toute l'organisation de la protection civile, ne sont pas conçus uniquement en prévision de conflits armés en Europe et dans notre pays. Ils doivent également servir dans toutes les communes de notre pays à protéger la population en cas de catastrophe, provoquée, par exemple, par l'explosion d'une bombe atomique en temps de paix, à accroître et à garantir dans une mesure aussi large que possible les chances de survie.

Ce film impressionnant est produit par Kern-Film SA, Bâle, en 16 mm et 35 mm, et réalisé dans les trois langues nationales, c'est dire qu'il est destiné à l'information du grand public, par le canal des salles de cinémas de l'ensemble du pays.

Charly Délez

Note du président de la CRI

Nous avons ainsi fait le tour de tout ce qui a tendu, au cours des semaines écoulées, à mettre en évidence les problèmes que pose à la protection civile la radioactivité. Ce qui nous a obligé à reporter au prochain numéro d'intéressantes communications. Ce dont nous nous excusons.

John Chevalier